

Au-delà de l'évolution législative majeure qu'a représenté la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 et sa reconnaissance du préjudice écologique, les grandes notions du droit de la responsabilité civile se trouvent au cœur de multiples interrogations quant à leur adaptation aux mutations environnementales majeures contemporaines, d'une envergure inédite, et aux nécessités d'affronter des dommages massifs et irréversibles pour certains, voire de les anticiper. Faut-il modifier les faits générateurs actuellement admis pour ce faire (conférence 1) ? Doit-on accepter d'assouplir, voire de faire évoluer plus radicalement, notre conception du lien de causalité afin de favoriser l'appréhension des pollutions diffuses ou des dommages très éloignés en temps ou en espace (conférence 2) ? Qui est véritablement la victime du préjudice écologique et quelle compréhension peut-on avoir de l'intérêt à agir (conférence 3) ? Quel seuil donner à la prévention et comment la mettre en œuvre (conférence 4) ? Comment rendre effectif le principe désormais posé d'une réparation en nature (conférence 5) ?

Autant de questions qui demeurent en suspens et donneront lieu, lors des conférences dédiées, à débats et perspectives entre scientifiques et juristes.



5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01

Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation sont diffusés en direct puis accessibles en différé sur son site internet, Youtube, Twitter et Facebook



CONFÉRENCES - CYCLE 2022

Les grandes notions de la responsabilité civile à l'aune des mutations environnementales



Programme 2022

Grand'chambre de la Cour de cassation

17H - 19H



Sous la direction de
Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
et
Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

17 janvier 2022 *Faut-il modifier l'appréhension du fait générateur ? Quels changements connaissent ou introduisent les responsabilités du fait des produits défectueux, pour risque d'activité dangereuse, pour faute de vigilance, etc*

Modératrice :

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Intervenants :

Mireille BACACHE, conseillère en service extraordinaire à la Cour de cassation
Anne DANIS-FATOME, professeure de droit privé à l'Université de Paris Nanterre
Philippe GRANDCOLAS, directeur de recherches au CNRS
Rémy SLAMA, épidémiologiste environnemental, directeur de Recherche à l'Inserm

31 mars 2022 *Faut-il modifier l'appréhension du lien de causalité ? Analyse des causalités diffuse, lointaine, des modes de partage de la responsabilité*

Modératrice :

Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Intervenants :

Philippe BRUN, avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation
Simon DEAKIN, professeur de droit à l'Université de Cambridge
Marcel GOLDBERG, épidémiologiste, professeur à l'Université Paris Saclay / Inserm
Corinne LEPAGE, avocate, ancienne ministre de l'Ecologie
Taro NAKAHARA, professeur de droit à l'Université de Tokyo
François VALLAEYS, philosophe, président de l'Union pour la responsabilité sociale des Universités de l'Amérique latine

20 juin 2022 *Faut-il modifier l'appréhension de la victime (et de l'intérêt à agir), à l'aune de la consécration du préjudice écologique ?*

Modératrice :

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Intervenants :

Muriel FABRE-MAGNAN, professeure à l'Ecole de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Marie-Angèle HERMITTE, directrice de recherche honoraire au CNRS, directeur d'études honoraire à l'EHESS
Mustapha MEKKI, professeur à l'Ecole de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Cécile MUSCHOTTI, députée du Var, membre de la mission parlementaire sur l'opportunité d'un défenseur de l'environnement
Françoise NESI, conseillère à la Cour de cassation

19 septembre 2022 *Jusqu'où admettre les spécificités des mesures à disposition du juge, notamment dans la prévention et la cessation de l'illicite ?*

Modératrice :

Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Intervenants :

Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET, professeure à l'Université Aix Marseille
Stéphane HOYNCK, conseiller d'Etat
François-Guy TREBULLE, professeur de droit privé à l'Ecole de droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

14 novembre 2022 *Comment rendre effective la « réparation en nature » du préjudice écologique et selon quelle nomenclature (réparation et affectation des indemnisations) ?*

Modératrice :

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Intervenants :

Jonas KNETSCH, professeur à l'Ecole de droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Sébastien MABILE, avocat à la cour d'appel de Paris
Gilles J. MARTIN, professeur de droit à l'Université Côte d'Azur
Un membre de l'Office français de la biodiversité